

SEANCE DU 29 JUIN 2020

Par convocation du douze juin 2020, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le vingt neuf juin 2020 à 20h30 au Centre Culturel pour raisons sanitaires et après déclaration déposée en Sous-Préfecture.

Ordre du jour :

1. Délégation de Service Public Eau Potable : approbation du choix du délégataire, du contrat de délégation et des règles de dégrèvement des volumes liés aux surconsommation
 2. Désignation des Membres à la Commission Communale des Impôts Directs
 3. Désignation des représentants à la Fédération des Communes Forestières
 4. Désignation des représentants au Parc Naturel Régional de Lorraine
 5. Désignation des représentants à l'Association Syndicale Autorisée
 6. Désignation des représentants à la Société Publique Locale du Centre de Gestion
 7. Désignation des représentants à la Société Publique Locale X DEMAT
 8. Désignation d'un Correspondant Défense
 9. Détermination des dépenses à imputer au c/ 6232 « fêtes et cérémonies »
 10. Vote du taux des taxes communales
 11. Vote des subventions aux associations : année 2020
 12. Vote Budget Primitif 2020 : Sce Général, Sce Eau, Sce Assainissement
 13. Informations diverses
- ◆ Présents : Mrs CAILLOUX, COLLA, BEUCART, GOUSSOT, MAGRI, VEILLAT, ROYER, WAGNER et Mmes AUBURTIN, BERGER, BESNARD, MERAND, ROMELOT, SEHILI, SOMNY
 - ◆ Excusés : Mrs ROYER, WAGNER ; Mme BERGE
 - ◆ Pouvoirs : M Royer à Mme Sehili, M Wagner à M Colla
 - ◆ Secrétaire : Mme Sehili
 - ◆ Nombre de conseillers en exercice : 15 – Le quorum est atteint
 - ◆ Le compte rendu de la séance du 8 juin 2020 est adopté

1) DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (1.2) – D.S.P. EAU POTABLE : APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU CONTRAT DE DÉLÉGATION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 octobre 2019, le Conseil Municipal avait décidé du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la commune d'ARNAVILLE, dans le cadre d'un contrat de concession au sens du Code de la Commande Publique, pour une durée maximale de 12,5 ans et de 7,5 ans (variante).

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public de l'eau potable, et les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu des avis de la commission et après négociations, l'offre de l'entreprise MOSELLANE DES EAUX.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** les choix de Monsieur le Maire
- ✓ **DECIDE** en conséquence de confier l'affermage du service d'eau potable, dans le cadre d'un contrat de concession au sens du Code de la Commande Publique, à la société MOSELLANE DES EAUX.
- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de délégation pour une durée de 12.5 ans à partir du 01.07.2020
- ✓ **APPROUVE** le projet de règlement de service annexé au contrat
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

2) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES (5.2) – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts et le courrier du 02.06.2020 de la Direction des Finances Publiques
- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient d'instituer une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants
- Considérant que la désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal
- Considérant que le Maire est président de droit qu'il ne peut être inscrit sur cette liste
- Après en avoir délibéré,

DESIGNE :

1 – Mme SEHILI Marie-Catherine	13 – Mme BERGE Nathalie
2 – Mme MERAND Sylvie	14 – Mr BEUCART Francis
3 – Mr COLLA Ermès	15 – Mme AUBURTIN Marie-Claude
4 – Mr GOUSSOT Jérôme	16 – Mme BESNARD Aurélie
5 – Mme ROMELLOT Lysiane	17 – Mme DOSDA Corine
6 – Mme SOMNY Marie-Christine	18 – Mr HUSSON Alain
7 – Mr VEILLAT Bernard	19 – Mme THIRIAT Anne-Marie
8 – Mr ROLLIN Marcel	20 – Mme GLORIAN Jeannette
9 – Mme BELLO-SOURLIER Annick	21 – Mme TARTARIN Michèle
10 – Mr ROYER Jean-Jacques	22 – Mme FOSSET Josette
11 – Mr DIDOT Daniel	23 – Mr FLORENTIN Marc
12 – Mr CAILLOUX Benoit	24 – Mr GERARD Jean-Louis

PRECISE : que 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, seulement, seront désignés parmi cette liste, par Monsieur le Directeur des Finances Publiques

3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES

Le Conseil Municipal :

- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants auprès de **la Fédération Nationale des Communes Forestières** et de **l'Association des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle** (référente)
- Après en avoir délibéré

désigne pour représenter la Commune d'ARNAVILLE :

- Mr Nicolas ROYER : titulaire
- Mr Bernard VEILLAT : suppléant

4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE

Le Conseil Municipal :

- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants auprès du **Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine**
- Après en avoir délibéré

désigne pour représenter la Commune d'ARNAVILLE :

- Mme ROMELLOT Lysiane : titulaire
- Mr ROYER Nicolas : suppléant

5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION SYNDICAT AUTORISEE

Le Conseil Municipal :

- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les représentants à **l'A.S.A. du Massif Forestier de la rive droite du Rupt-de-Mad**
- Après en avoir délibéré

désigne pour représenter la Commune d'ARNAVILLE :

- Mr COLLA Ermès : titulaire
- Mr ROYER Nicolas : suppléant

6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SPL GESTION LOCALE (Centre de Gestion)

Le Conseil Municipal :

- Vu le C.G.C.T., notamment ses articles L.1524-1, L.1524-5 et R.1524-3 et suivants,
- Vu la délibération du 14.12.2018 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la COMMUNE d'ARNAVILLE a adhéré à la SPL Gestion Locale,
- Vu les statuts de la SPL Gestion Locale en vigueur,
- Considérant la nécessité de désigner un nouveau représentant de la Commune au sein de l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale, à la suite des élections municipales de 2020,
- Après en avoir délibéré,

désigne Mme Marie-Catherine SEHILI, comme représentant à l'assemblée générale de la SPL Gestion Locale en remplacement de Mr CAILLOUX.

7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SPL X DEMAT

Le Conseil Municipal :

- Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner le représentant à l'assemblée générale de la **SPL X DEMAT**
- Après en avoir délibéré

désigne, **Mme Marie-Catherine SEHILI**, pour représenter la Commune d'ARNAVILLE :

n° 8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE »

Le Conseil Municipal :

- conformément à la demande du Ministère de la Défense
- considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner un « Correspondant Défense »
- après en avoir délibéré,

désigne **Monsieur Jérôme GOUSSOT en qualité de « Correspondant Défense »**.

A ce titre, Monsieur GOUSSOT sera l'interlocuteur privilégié entre les autorités militaires départementales et les concitoyens.

n° 9) FINANCES - DIVERS (7.10) – DEPENSES A IMPUTER AU C/ 6232 « Fêtes et Cérémonies »

À la suite des dernières élections municipales, le Conseil doit définir la nature des dépenses qui seront imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête la liste suivante :

- Achat du matériel pyrotechnique destiné au Feu d'Artifice
- Achat ou location des sujets destinés aux illuminations des fêtes de Noël (y compris pose et dépose)
- Achat de fleurs pour cérémonies commémoratives
- Achat de fleurs pour manifestations communales
- Achat de drapeaux
- Achat de médailles et écharpes

n° 10) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2.1) – VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES : année 2020

Le Maire informe les Conseillers qu'à la suite de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le Conseil Municipal n'a plus de pouvoir de décision sur ce taux. Une compensation de 93 460 € nous est notifiée. Il convient donc de délibérer sur les taux des taxes foncières.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide, pour l'année 2020, une augmentation de 2% du produit attendu des taxes foncières communales
- fixe comme suit le taux des 2 taxes pour 2020 :
 - Taxe foncière sur propriétés bâties : 12.79 %
 - Taxe foncière sur propriétés non bâties : 27.25 %

produit résultant de ces nouveaux taux : 72 385 €

n° 11) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2020 :

c/ 657361	Coopérative scolaire	500 €
c/ 657362	CCAS	2 500 €
c/ 6574	Subventions de fonctionnement aux Associations :	3 400 €
	<i>Amicale des Sapeurs-Pompiers Arnaville</i>	500 €
	<i>Asso. des Fêtes et Manifestations Arnaville</i>	100 €
	<i>Bibliothèque : « Je bouquine à Arnaville »</i>	700 €
	<i>Groupe Sportif Arnaville Novéant</i>	1 000 €
	<i>AMAP d'Arnaville</i>	150 €
	<i>Prévention routière de Mthe-et-Mlle (Nancy)</i>	80 €
	<i>Collège Plante Gribé Pagny/Moselle : sorties pédagogiques</i>	200 €
	<i>Asso. V.M.E.H. Maison de Retraite Thiaucourt</i>	50 €
	<i>Amicale du Personnel Communal et Intercomm. (Thiaucourt)</i>	100 €
	<i>A.D.M.R. (Pagny sur Moselle)</i>	100 €
	<i>Les Restaurants du Cœur (Vandoeuvre)</i>	100 €
	<i>S.N.I. (Pont-à-Mousson)</i>	50 €
	<i>SIAD Pàm</i>	50 €
	<i>Imprévues</i>	220 €

n° 12) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : SCE GENERAL, EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs 2020 suivants :

SERVICE GENERAL : voté à la majorité (une abstention)

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 568 194.46 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 1 046 550.00 €

SCE ASSAINISSEMENT : voté à l'unanimité

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 146 752.73 €

Dépenses d'investissement arrêtées à 87 233.45 €

Recettes d'investissement arrêtées à 126 406.18 € soit un excédent d'investissement de 39 172.73 €

SCE EAU : voté à l'unanimité

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 29 726.30 €

Dépenses d'investissement arrêtées à 49 090.00 €

Recettes d'investissement arrêtées à 93 608.62 € soit un excédent d'investissement de

44 518.62€

n° 13) LOCATIONS (3.3) – LOCAL 1 RUE DE NOVEANT : EXONERATION DES LOYERS AVRIL-MAI-JUIN 2020

Les conseillers municipaux ont accepté d'ajouter cette délibération qui était à l'ordre des sujets divers.

Par bail du 30.08.2019, la Commune loue le local 1 rue de Novéant (1^{er} étage) à Mme BERGÉ et Mr ALFONSI sur la base d'un loyer mensuel de 255.00 € (charges comprises), dans un cadre associatif. Le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID19 a entraîné une baisse d'activités de l'association. Par ces motifs, Mme Bergé et Mr Alfonsi sollicitent, par mail du 11.06.2020, une suspension des loyers d'avril, mai et juin 2020. Ces loyers sont impayés à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à titre exceptionnel, d'annuler les loyers d'avril à juin 2020, période de confinement, de Mme BERGÉ et Mr ALFONSI.

Une réduction de titre sera émise pour un montant de 765.00 €.

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 30.06.2020

- 1) DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (1.2) – D.S.P. EAU POTABLE : APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DU CONTRAT DE DÉLÉGATION

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 06.07.2020

- 2) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES (5.2) – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
 3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES
 4) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE
 5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION SYNDICAT AUTORISEE
 6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SPL GESTION LOCALE (Centre de Gestion)
 7) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SPL X DEMAT
 n° 8) DESIGNATION DES REPRESENTANTS (5.3) – DESIGNATION D'UN « CORRESPONDANT DEFENSE »
 n° 9) FINANCES - DIVERS (7.10) – DEPENSES A IMPUTER AU C/ 6232 « Fêtes et Cérémonies »
 n° 10) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2.1) – VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES : année 2020
 n° 11) SUBVENTIONS (7.5.2) – VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS
 n° 12) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : SCE GENERAL, EAU ET ASSAINISSEMENT
 n° 13) LOCATIONS (3.3) – LOCAL 1 RUE DE NOVEANT : EXONERATION DES LOYERS AVRIL-MAI-JUIN 2020

Liste des membres du conseil présents et Signatures

Cailloux	Sehili	Colla
Auburtin	Beucart	Bergé XXX
Besnard	Goussot	Magri
Mérand	Romelot	Royer XXX
Somny	Veillat	Wagner XXX